



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

21 SEP. 2017

3312

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 21 septembre 2017

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 de notre règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration.

Le Conseil national pour étrangers (CNE) a connu de sérieux déboires dans son mandat qui vient de s'achever, tel qu'il ressort de votre réponse du 10 mars 2016 à la question parlementaire n° 1834.

Le samedi 8 juillet 2017 ont eu lieu des élections en vue de la désignation des représentants des étrangers au Conseil national pour étrangers pour un nouveau mandat.

Aux termes de l'article 5 du règlement grand-ducal du 15 novembre 2011 portant détermination des modalités de désignation des représentants des étrangers au Conseil national pour étrangers, ainsi que leur répartition par nationalités, peuvent être électeur :

- a) les associations des étrangers ayant une activité sociale, culturelle ou sportive, l'association des étrangers étant celle dont soit la majorité des membres fondateurs, soit la majorité des membres actuels, sont d'une nationalité autre que luxembourgeoise ;
- b) les associations œuvrant, à titre principal, en faveur des étrangers.

Il ressort d'un communiqué de presse de l'OLAI de ce 8 juillet que « *le scrutin n'a pas dégagé le nombre de représentants suppléants requis par manque de candidats pour certaines nationalités, ceux-ci resteront à être désignés lors de consultations à mener avec les associations d'étrangers ayant participé au vote. La procédure de consultation des associations sera lancée dans les prochains jours par le ministre de la Famille et de l'Intégration qui procédera ultérieurement à la nomination des candidats manquants sur proposition des associations.* »

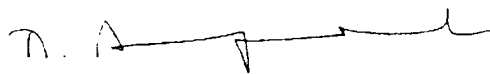
A ce scrutin, il y avait 68 candidats, 55 électeurs inscrits dont 49 ont participé au scrutin. A ma connaissance, seules les listes des candidats et des élus ont été publiées.

Toujours d'après mes informations, le CNE n'est pas encore au complet, alors que les nominations des 12 autres membres du CNE (représentants des réfugiés, des communes, des organisations patronales, des organisations syndicales les plus représentatives, et de la société civile) n'ont pas encore eu lieu.

Au vu de ce qui précède, je souhaite poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration :

1. La liste des 49 électeurs au dernier scrutin du CNE est-elle publique ?
 - Dans l'affirmative, quelles sont les associations qui ont participé à ce scrutin du 8 juillet 2017 ?
 - Dans la négative, pour quel motif cette liste n'est-elle pas publique ?
 - Madame la Ministre estime-t-elle que ces électeurs sont objectivement représentatifs des étrangers résidents au Luxembourg ?
2. Le nombre des associations ayant participé au scrutin pour l'élection du CNE est en baisse (49 en 2017 contre 61 en 2012). Comment Madame la Ministre explique-t-elle ce phénomène ?
3. A quelle date peut-on espérer la nomination des représentants des réfugiés, des communes, des organisations patronales, des organisations syndicales les plus représentatives, et de la société civile ? A quelle date le nouveau CNE pourra-t-il se réunir et commencer ses travaux ?
4. Madame la Ministre n'est-elle pas d'avis qu'il y aurait lieu de mener une réflexion sur une réforme complète du CNE, notamment au regard de l'accroissement constant du pourcentage de la population étrangère résidente et au vu de l'inaction, voir la paralysie du CNE pendant l'essentiel de son dernier mandat ?
5. En ce sens, n'y aurait-il pas lieu par exemple :
 - d'envisager pour les élections au CNE un scrutin ouvert aux résidents étrangers inscrits sur les listes électorales ?
 - d'allouer au CNE un budget suffisant lui permettant de se doter des moyens - en personnel notamment - pour l'assister dans ses travaux, par ex. dans la rédaction d'avis ?
 - de solliciter systématiquement des avis du CNE dans la procédure législative pour tous les projets concernant les étrangers et leur intégration ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Marc Angel
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Maria Mathieu
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.221
Fax : 466.966.210
e-mail : mmathieu@chd.lu

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 21 septembre 2017

Objet : Question parlementaire n° 3312 du 21.09.2017 de Monsieur le Député Marc Angel

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés